



AVIS À L'INDUSTRIE

Avis n° : NTI 04 / 2019

Diffusion : 7 mai 2019

District : Halifax

Objet : Changements apportés aux demandes de pilotes de l'APA à Halifax (N.-É.)

L'Administration de pilotage de l'Atlantique (APA) s'est engagée à fournir un service de pilotage efficace dans le Canada atlantique. Pour ce faire, elle va modifier certaines exigences relatives aux avis de déplacement et de départ dans le port d'Halifax. **Il n'y a pas de changement** en ce qui concerne l'avis d'arrivée existant.

Ce qui va changer

À l'heure actuelle, les navires qui viennent dans le port d'Halifax sont tenus de donner les avis ci-dessous à la Répartition des pilotes :

- Estimation 12 heures à l'avance
- Prévision 5 heures à l'avance
- Confirmation 1,5 heure à l'avance

Nouvelles procédures

- **Prévision 12 heures à l'avance (obligatoire)**
- **Prévision 5 heures à l'avance**
- **Confirmation 1,5 heure à l'avance**
- **Les navires et les agents qui n'auront pas fait au préalable une demande 12 heures à l'avance à la Répartition ne pourront plus en faire une 5 heures à l'avance.**

Raison de ce changement

Les navires pouvaient jusqu'à maintenant demander un départ ou un déplacement en donnant un avis de 5 heures, de sorte qu'il était difficile, surtout pendant les périodes très occupées, d'affecter du personnel en veillant à respecter les heures de travail et de repos et à éviter des retards. L'obligation nouvelle de donner un avis de 12 heures pour pouvoir faire le point 5 heures à l'avance permettra d'éviter cela.

Le fait d'avoir assez de temps pour la planification va réduire ces défis et permettre d'offrir des services de pilotage le plus efficaces possible. Ce changement va aussi permettre d'aligner les heures d'avis initiales d'Halifax sur celles des autres districts relevant de l'APA, ce qui permettra à la Répartition de faire une meilleure planification en sachant quels sont les mouvements de navires prévus dans le port dans une période de 12 heures.

Entrée en vigueur du changement

L'APA va mettre en œuvre le changement dès que l'avis aura été donné. Sachant que cela va toucher de nombreux navires, nous laisser à tout le monde le temps de s'accoutumer au changement sans que les opérations s'en ressentent.



**Atlantic
Pilotage
Authority**

TD CENTRE, SUITE 1801
1791 BARRINGTON STREET
HALIFAX, NOVA SCOTIA
B3J 3K9
TEL: 902-426-2550
FAX: 902-426-4004

**Administration
de Pilotage
de l'Atlantique**

CENTRE TD, PIÈCE 1801
1791, RUE BARRINGTON
HALIFAX, N.É.
B3J 3K9
www.atlanticpilotage.com



Après la diffusion de cet Avis à l'industrie, il y aura une période de grâce qui prendra fin le **31 mai 2019 à 23 h 59**. Passée cette échéance, le Centre de répartition appliquera les nouvelles heures d'avis et les parties prenantes devront s'assurer que leurs navires s'y conforment.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration. Si vous avez des questions ou des doutes en ce qui concerne le contenu de cet avis, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des opérations de l'APA en écrivant à operations@atlanticpilotage.com ou en appelant au 902 426 6389.